

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A. La découverte, la prospection et la constitution de portefeuille :	A.1 Segmente et cible la clientèle * A.1.1 Analyse le tissu économique local et les acteurs * A.1.2 Positionne le secteur patrimonial et fiscal sur le marché (environnement en fonction de la prospection client)	constitution du portefeuille seront évaluées sur des données relations à une mise en situation professionnelle. Soumis à des clients quelques peu particulier, le candidat devra répondre à l'ensemble des questions mais aussi des techniques enseignées durant toute la * L'aisance verbale structuré et sans t permettre au clier démarche mise en gestion de patrime	Seront retenus pour l'évaluation : * L'aisance verbale : le discours devra être structuré et sans terme trop technique pour
	A.2 Prépare et qualifie le fichier de prospection * A.2.1 Construit un argumentaire de vente (fiches techniques, référentiel produits) * A.2.2 Etablit un fichier client (répertorier les informations, l'enrichir par le réseau et le mettre à jour)		permettre au client de comprendre la démarche mise en œuvre par le conseiller en gestion de patrimoine. * Les aptitudes du candidat à mettre en œuvre
	A.3 Prend et mène un rendez-vous * A.3.1 Maîtrise l'entretien de prospection * A.3.2 Utilise les outils de la communication verbale et non verbale * A.3.3 Traite les objections * A.3.4 Découvre les besoins et motivations du client * A.3.5 Adapte son discours à une stratégie de conseil ou de vente * A.3.6 Assure un suivi régulier du client	 Structure la constitution du portefeuille client qui sera la base de la stabilité de son portefeuille d'entreprise. Accompagne ses collaborateurs dans la délivrance d'un argumentaire commercial Gère la relation client avec une adaptation de son discours (verbal et 	les outils et techniques de communication (verbale, comportementale) * La mise en avant de l'ensemble des compétences nécessaires au candidat pour être reconnu conseiller en gestion de patrimoine * La clarté ainsi que la hiérarchisation des informations
	A.4 Gère une équipe, manage * A.4.1 Organise son activité Répartit le travail au sein d'une équipe (rendez-vous, communication, délégation de tâches) * A.4.2 Communique les objectifs * A.4.3 Suit les résultats * A.4.4 Animer l'équipe pour atteindre les objectifs fixés * A.4.6 Mesurer et contrôler la performance de ses collaborateurs	non verbal, mène les entretiens de prospection), traite les objections Gère le management d'une équipe en organisant l'activité, en communiquant des objectifs qui seront ensuite suivis et tracés afin de pouvoir mesurer et contrôler l'efficacité des procédures mises en place	





B. <u>Le diagnostic :</u>	B.1 Contrôle l'application des normes règlementaires applicables au	Le conseiller en gestion de patrimoine sera	
	domaine d'activité :	évalué sur les fondamentaux de la	Seront retenus pour l'évaluation :
	* B.1.1 Met en œuvre les obligations règlementaires applicables à la	constitution d'un diagnostic patrimonial.	
	structure ou à ses collaborateurs		* les connaissances juridiques mises en œuvre
	* B.1.2 Détermine le périmètre de responsabilité civile professionnelle	Cette épreuve prendra la forme d'un cas	pour apporter des réponses claires et
	* B.1.3 Souscrit une assurance professionnelle adaptée à son activité	client comportant des demandes formulées	structurées.
	notamment en matière de garantie financière.	par le client et la démonstration de sa	
		capacité d'analyse à faire ressortir les	* la qualité de la rédaction : la copie remise
		éléments juridiques fondamentaux à	pour le cas client devra être rédigée dans un
		l'établissement du diagnostic.	langage soutenu et sans faute d'orthographe.
		*Met en place les obligations	* la possible mise en relief de difficultés dans
		règlementaires applicables à son secteur	le cadre du diagnostic sera possible et devra
		d'activité ou à la formation d'exercice	être traitée juridiquement.
		choisie (société, nom propre) ce qui lui	



	B.2 Réalise les déclarations et immatriculations nécessaires à l'exercice de l'activité * B.2.1 Entreprend les démarches auprès des autorités ou institutions pour une application de la règlementation * B.2.2 Décide des domaines règlementaires auxquels s'assujettir * B.2.3 Réalise les actes nécessaires selon les catégories d'appartenance (délivrance de la carte T, immatriculation ORIAS, adhésion à une association de CIF)	permet de déterminer le périmètre de ses responsabilités. * Procède à l'ensemble des immatriculations, déclarations, démarchés nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle.	* la rédaction d'un document nominatif pouvant engendrer la responsabilité de celui qui l'écrit, le candidat devra s'assurer par l'usage d'outils juridiques (codes par exemple) du fondement légal des synthèses qu'il a pu établir.
	B.3 Utilise les résultats de la prospection commerciale ou du relevé d'informations * B.3.1 Etablit un dossier client traitant des aspects financiers, immobiliers et économiques de son patrimoine * B.3.2 Analyse les réponses obtenues * B.3.3 Analyse les offres du marché * B.3.4 Recherche les solutions les mieux adaptées aux besoins du client	* Analyse les données permettant d'établir le diagnostic patrimonial des clients et les objectifs qui en découlent. * Synthétise les informations retenues lors d'une rencontre avec un client pour s'assurer des fondements de son analyse	
	B.4 Coordonne les différents acteurs du dossier: * B.4.1 Dialogue sur les éléments déterminés avec banquiers, assureurs, notaires, agents immobiliers, promoteurs, syndic * B.4.2 Recherche les solutions adaptées aux objectifs du client B.5 Développe un argumentaire commercial qui servira d'appui pour la	* Fédérateur pour son client, il recherche les professionnels adaptés de par leur expertise pour chaque point du dossier le nécessitant. * Manager d'une équipe commerciale ou	
	négociation et la vente chez le client * B.5.1 Mise en place de Tableau de bord * B.5.2 Rédaction de Bilan financier * B.5.3 Evaluation immobilière * B.5.4 Etudes comparatives financières et fiscales	responsable de plusieurs collaborateurs, le conseiller en gestion de patrimoine va établir des documents de travail (prospection, synthèse) afin de fournir à ses équipes des outils de travail identiques.	
C. <u>Les préconisations :</u>	C.1 Contrôle l'adéquation entre les propositions envisagées et les objectifs de vente * C.1.1 Valide les propositions envisagées * C.1.2 Mesure la rentabilité des actions menées * C.1.3 Engage sa responsabilité professionnelle sur la viabilité des montages juridiques et fiscaux envisagés	Le conseiller en gestion de patrimoine sera évalué sur la connaissance des performances des produits, solutions patrimoniales et financières retenues. Cela prendra la forme d'un cas client pour lequel il devra préconiser des solutions tout en argumentant les choix réalisés.	Critères d'évaluation : * La présentation claire des solutions * Le choix des solutions - la solution est-elle cohérente, pertinente, réaliste, viable ? * La Qualité technique des solutions
		* Coordonne les solutions au regard des attentes du client en réalisant des études comparatives entre les mécanismes fiscaux choisis et lève les objections éventuelles.	- fondements économiques - fondements juridiques * La prise en compte des attentes clients - apport si possible d'un panel de solutions



C.2 Présente les solutions retenues en s'appuyant sur la méthodologie et l'argumentaire de vente * C.2.1 Synthétise les éléments de la demande du client * C.2.2 Met en valeur les différents aspects à envisager : financiers, patrimoniaux, économiques * C.2.3 Argumente l'ensemble des solutions envisagées pour le client aux vues de sa demande. * C.2.4 Présente de manière synthétique les avantages et inconvénients.	* Synthétise l'information dans des documents réutilisables par les différents intervenants au projet ainsi qu'aux clients pour lesquels il a établi son bilan et fait le choix de produits spécifiques.	- validité et véracité des informations apportées et adéquation au besoin. * L'argumentaire répondant au choix mis en avant - Analyse argumentée - Traitement des objections * La rentabilité de la solution - viabilité économique - adéquation avec l'effort d'épargne
C.3 Contrôle et suit la bonne application des méthodes de vente * C.3.1 Met en place des outils de mesure et d'analyse des performances commerciales de son équipe. * C.3.2 Prend en compte la réalisation des objectifs commerciaux déterminés	* Supervise la bonne application des méthodes de vente et donne des explications sur les produits disponibles au sein de la structure pour les personnes agissant sous sa responsabilité	



D. La mise en œuvre des solutions :	D.1 Echange sur les éléments techniques avec les différents intervenants au	Le conseiller en gestion de patrimoine devra	Critères d'évaluation :
	projet (banquiers, assureurs, notaires, agents immobiliers, promoteurs,	mettre en œuvre selon des données	
	syndic)	fournies les solutions et les argumenter	* La présentation claire des solutions
	* D.1.1 Construit les dossiers à transmettre aux établissements financiers	dans un document remis au client.	* Le choix des solutions
	et/ou aux professionnels de l'immobilier selon les habilitations		la solution est-elle cohérente, pertinente,
	professionnelles dont il dispose		réaliste, viable ?
	* D.1.2 Accompagne le client dans toutes les opérations déterminées	Cette évaluation se déroulera en 2 temps :	
	ensemble	le moment de la remise au client du dossier	* La Qualité technique des solutions
	- connaissance des indicateurs de suivi	reprenant toutes les solutions choisies et la	- fondements économiques
	- interprétation de ces indicateurs pour arbitrage	programmation d'un rendez-vous en face à	- fondements juridiques
	- information régulière du client sur les opérations en cours	face afin de présenter les solutions, lever les	, '
		objections et convaincre le client sur les	* La prise en compte des attentes clients
		montages préconisés.	- apport si possible d'un panel de solutions
		I memages presembes.	- validité et véracité des informations
		* Informe et coordonne l'intervention de	apportées
		toutes les parties au dossier selon la nature	apportees
		des opérations ou des actes devant être	* L'argumentaire répondant au choix mis en
		réalisés	avant
		* Accompagne le client dans l'ensemble de	- Analyse argumentée
		. •	,
		ses démarches et dans l'expression de ses	- Levée des objections
		choix	With a second of 1997 of the formula 1997
			* La rentabilité de la solution
	D.2 Formalise les accords dans des documents écrits	* Structure et formalise dans un document	- viabilité économique
	* D.2.1 Rédige un bilan patrimonial et financier complet dans lequel il	global l'ensemble des choix opérés par le	- adéquation avec l'effort d'épargne
	explique les différentes stratégies décidées avec le client	client lorsqu'il lui aura délivré une	
	* D.2.2 Remet au client un exemplaire de ce document afin d'assurer une	information claire et pertinente lui	
	transparence complète dans la relation client	permettant de recueillir l'accord de son	
	* D.2.3 Edite tous les documents règlementaires nécessaires à la bonne	client sur les stratégies proposées	
	exécution de sa mission (lettre de mission, mandat)		
	D.3 Suit le client pour des opérations futures		
	* D.3.1 Relance du client pour des ventes additives	Non évalué	
	* D.3.2 Supervise l'avancée des montages choisis et leur bonne exécution		
	* D.3.3 Fait régulièrement le point avec son client sur son patrimoine		
	D.3.3 Fait regulierement le point avec son chent sur son patrimonie		

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle